

**FR**  
**NOTICE D'UTILISATION DE L'E.P.I.**  
**(Equipelement de Protection Individuelle)**

Les chaussures, qui font l'objet de la présente notice d'utilisation, ne pourront garantir leur niveau de protection que si vous les utilisez et les entretenez comme indiqué ci-dessous. Le fabricant décline toute responsabilité en cas d'emploi ou d'entretien impropre. Si vous avez des doutes ou des questions concernant le mode d'emploi, l'entretien ou le niveau de protection offert par ces chaussures après avoir lu la présente notice, adressez-vous au responsable sécurité de votre entreprise avant de les utiliser. La déclaration UE de conformité est disponible sur notre site internet [www.lemaitre-securite.com/reg](http://www.lemaitre-securite.com/reg) ou sur demande auprès des services commerciaux de l'entreprise. Le fabricant reste également à votre entière disposition en cas de besoin à l'adresse suivante :

**LEMAITRE SECURITE SAS** 17, rue de Bitschhoffen CS 90024 **LA WALCK 67350 VAL DE MODER - FRANCE**  
E-Mail : [contact@lemaitre-securite.com](mailto:contact@lemaitre-securite.com)

**INSTRUCTION D'ENTRETIEN, DE STOCKAGE, D'UTILISATION ET DE FIN DE VIE DU PRODUIT**

Il n'y a pas d'entretien particulier pour cet article. Toutefois, le cirage est bienvenu pour le cuir lisse et l'imperméabilisation est souhaitée pour les cuirs velours et nubuck. Il faut dans tous les cas éviter de sécher votre paire de chaussure près d'une source de chaleur (par ex : chaudière, radiateur, poêle, cheminée...etc.). En cas d'apparition de taches blanches sur le cuir (repousse de sels) il faudra brosser et cirer celui-ci. Le stockage des chaussures doit se faire, de préférence, en atmosphère sèche et à température ambiante voisine de 20°C. Dans ces conditions de stockage, la date limite d'obsolescence du produit est de 60 mois.

Nous vous recommandons de contrôler systématiquement l'état de vos chaussures avant usage. Il convient en particulier de vérifier le fonctionnement du système de fermeture, l'usure de la semelle et l'état des éventuels dispositifs complémentaires de protection (métatarses, malléoles...).

Dans les pays chauds et humides la durée de stockage des chaussures à semelle PU ne doit pas excéder 8 mois de façon à éviter le risque d'hydrolyse.

Pour mémoire, l'hydrolyse est un phénomène qui engendre une dégradation chimique par combinaison de l'humidité et des micros organismes surtout en atmosphère chaude, humide et confinée.

Lorsque la paire de chaussures est usée, il faut la remplacer et veiller à une valorisation optimale par les moyens suivants (liste non exhaustive) :

- Filières spécialisées de traitement (Combustibles Solides de Récupération pour des chaussures non souillées)
- Centres de traitement spécifiques pour des chaussures souillées par des substances nuisibles à l'environnement
- Filières de retraitement des Déchets Industriels Banals

**SIGNIFICATION DU MARQUAGE**

**INDICATIONS GENERALES**

L'apposition du marquage  sur le produit de façon claire et indélébile au niveau du soufflet/languette signifie qu'il satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité définies par le Règlement 2016/425 applicable au 21 avril 2018 (REPI-2016/425) : innocuité, confort, solidité,... Ce modèle a été soumis à un examen UE de type, par un organisme notifié. Cette chaussure est dotée d'une semelle assurant une protection contre les risques de chute par glissade conformément aux normes EN ISO 20345 ou EN ISO 20347.

Sont également reportés sur la chaussure à l'aide d'une étiquette (soufflet/languette) :

- la référence de la norme applicable (EN ISO 20345 :2011 ou EN ISO 20347 :2012),
- les symboles appropriés à la catégorie de chaussure et à la protection fournie (voir ci-dessous)

- la désignation type du fabricant,
- la date de fabrication,
- la marque d'identification du fabricant,
- l'adresse postale du fabricant,
- l'identification du numéro de lot / de série
- la peinture.

INDICATIONS DES CATEGORIES DE CHAUSSURES A USAGE PROFESSIONNEL ET SYMBOLES ADDITIONNELS :

### CHAUSSURES DE SECURITE (EN ISO 20345 : 2011)

Le marquage EN ISO 20345 : 2011 apposé sur ce produit garantit :

- En termes de confort et de solidité, un niveau de performance défini par une norme européenne harmonisée,
- La présence d'un embout de protection des orteils offrant une protection contre les chocs équivalents à 200 j et les risques d'écrasement sous une charge maximale de 1500 daN.

SYMBOLES COMBINES	PROPRIETES
SB	Répondant uniquement aux exigences fondamentales
S1	Exigences fondamentales ( <b>SB</b> ) + Arrière fermé, Propriétés antistatiques ( <b>A</b> ), Absorption d'énergie du talon ( <b>E</b> ) + Résistance aux hydrocarbures ( <b>FO</b> )
S2	Comme S1 + Résistance à la pénétration d'eau et absorption d'eau ( <b>WRU</b> )
S3	Comme S2 + Résistance à la perforation ( <b>P</b> ), Semelle de marche à crampons

Les propriétés de résistance à la pénétration et à l'absorption d'eau (WRU, S2, S3) ne concernent que les matières de tige et ne garantissent pas une étanchéité globale de la chaussure.

### CHAUSSURES DE TRAVAIL (EN ISO 20347 : 2012)

Le marquage EN ISO 20347 : 2012 apposé sur ce produit garantit :

- En termes de confort et de solidité, un niveau de performance défini par une norme européenne harmonisée.

SYMBOLES COMBINES	PROPRIETES
OB	Répondant aux exigences fondamentales
O1	Exigences fondamentales ( <b>OB</b> ) + Arrière fermé, Propriétés antistatiques ( <b>A</b> ) + Absorption d'énergie du talon ( <b>E</b> )
O2	Comme O1 + Résistance à la pénétration d'eau et absorption d'eau ( <b>WRU</b> )
O3	Comme O2 + Résistance à la perforation ( <b>P</b> ), Semelles à crampons

Les propriétés de résistance à la pénétration et à l'absorption d'eau (WRU, O2, O3) ne concernent que les matières de tige et ne garantissent pas une étanchéité globale de la chaussure.

### SYMBOLES ADDITIONNELS COMMUNS AUX DEUX NORMES EN ISO 20345 : 2011 ET EN ISO 20347 : 2012

Certains des symboles suivants n'apparaissent pas dans le marquage quand ils sont déjà intégrés dans les symboles combinés.

SYMBOLES	PROPRIETES
P	Résistance à la perforation
C	Chaussures conductrices
A	Chaussures antistatiques

HI	Isolation du semelage contre la chaleur
CI	Isolation du semelage contre le froid
E	Capacité d'absorption d'énergie du talon
WR	Résistance à l'eau
M	Protection du métatarse
AN	Protection des malléoles
WRU	Pénétration et absorption d'eau
HRO	Résistance à la chaleur par contact
FO	Résistance aux hydrocarbures

Les chaussures marquées ESD ont été testées par un laboratoire :

1/Protection des dispositifs électroniques contre les phénomènes électrostatiques selon la norme EN 61340-5-1 :2001

2/ Electrostatisme : Méthode d'essai pour les chaussures selon la norme EN 61340-4-3:2001, chaussures dissipatrices classe d'environnement 3 (23°C et 50% Hr).

### SYMBOLES DE GLISSE ADAPTES A L'USAGE DE LA CHAUSSURE

Symboles	Types de sols	Coefficient de frottement
<b>SRA</b>	Résistance au glissement sur carreaux céramiques recouverts d'une solution de sodium Lauryl Sulfate	Position à plat $\geq 0,32$ Contact talon $\geq 0,28$
<b>SRB</b>	Résistance au glissement sur sol acier recouvert de glycérol	Position à plat $\geq 0,18$ Contact talon $\geq 0,13$
<b>SRC</b>	SRA + SRB	

### NOTICE EXPLICATIVE DES CHAUSSURES ANTISTATIQUES

Il convient d'utiliser des chaussures antistatiques lorsqu'il est nécessaire de minimiser l'accumulation de charges électrostatiques, par leur dissipation, évitant ainsi le risque d'inflammation des vapeurs ou substances inflammables et si le risque de choc électrique d'un appareil électrique ou d'un élément sous tension n'a pas été complètement éliminé. Il convient cependant de noter que les chaussures antistatiques ne peuvent pas garantir une protection adéquate contre le choc électrique puisqu'elles introduisent uniquement une résistance entre le pied et le sol. Si le risque de choc électrique n'a pas été complètement éliminé, des mesures additionnelles pour éviter ce risque sont essentielles. De telles mesures, aussi bien que les essais additionnels mentionnés ci-après doivent faire partie des contrôles de routine du programme de sécurité du lieu de travail. L'expérience démontre que, pour le besoin antistatique, le trajet de décharge à travers un produit doit avoir, dans ces conditions normales, une résistance électrique inférieure à 1000 M OHMS à tout moment de la vie du produit. Une valeur de 0,1 M OHMS est spécifiée comme étant la limite inférieure de la résistance du produit à l'état neuf, afin d'assurer une certaine protection contre un choc électrique dangereux ou contre l'inflammation, dans le cas où un appareil électrique deviendrait défectueux lorsqu'il fonctionne à des tensions inférieures à 250 V. Cependant, sous certaines conditions, il convient d'avertir les utilisateurs que la protection fournie par les chaussures pourrait s'avérer inefficace et d'autres moyens doivent être utilisés pour protéger, à tout moment, le porteur.

La résistance électrique de ce type de chaussure peut être modifiée de manière significative par la flexion, la contamination ou par l'humidité. Ce genre de chaussure ne remplira pas sa fonction si elle est portée dans des conditions humides. Par conséquent, il est nécessaire de s'assurer que le produit est capable de remplir sa mission correctement (dissipation des charges électrostatiques et une certaine protection) pendant sa durée de vie. Il est conseillé au porteur d'établir un essai à effectuer sur place et de vérifier la résistance électrique à intervalles fréquents et réguliers.

Les chaussures appartenant à la classe I peuvent absorber l'humidité si elles sont portées pendant de longues périodes et elles peuvent devenir conductrices dans des conditions humides.

Si les chaussures sont utilisées dans des conditions où les semelles sont contaminées, le porteur doit toujours vérifier les propriétés électriques avant de pénétrer dans une zone à haut risque.

Dans les secteurs où les chaussures antistatiques sont portées, la résistance du sol doit être telle qu'elle n'annule pas la protection donnée par les chaussures.

A l'usage, il convient qu'aucun élément isolant, à l'exception des chaussettes normales, ne doit être introduit entre la semelle première et le pied du porteur. Si un insert est placé entre la semelle première et le pied, il convient de vérifier les propriétés électriques de la combinaison chaussure/insert.

### SEMELLE DE PROPETE

- Si les chaussures sont fournies avec une semelle de propreté amovible, les essais ont été effectués avec la semelle de propreté en place. Dans ce cas la chaussure ne doit être portée qu'avec la semelle de propreté en place et celle-ci ne doit être remplacée que par une semelle de propreté comparable fournie par le fabricant d'origine des chaussures.
- Si les chaussures sont fournies sans semelle de propreté, les essais ont été effectués sans semelle de propreté en place. Dans ce cas l'ajout d'une semelle de propreté peut affecter les propriétés de protection des chaussures.

La résistance à la perforation de cette chaussure a été mesurée dans un laboratoire utilisant une pointe tronquée de diamètre 4,5 mm et une force de 1100 N. Des forces supérieures ou des pointes de diamètre inférieur augmentent le risque de perforation. Dans de telles circonstances des mesures préventives alternatives doivent être considérées.

Deux types d'insert anti-perforation sont actuellement disponibles dans les chaussures EPI. Les inserts métalliques et les inserts réalisés à partir de matière non métallique. Les deux types répondent aux exigences minimales de perforation définies dans la norme marquée sur la chaussure mais chaque type a des avantages et des inconvénients incluant les points suivants :

- **Métallique** : est moins affecté par la forme de l'objet pointu/ risque (c'est-à-dire le diamètre, la géométrie, l'aspérité) mais compte-tenu des limites de fabrication ne couvre pas la surface inférieure globale de la chaussure
- **Non-métallique** : peut-être plus léger, plus flexible et fournir une plus grande surface de couverture en comparaison de l'insert métallique mais la résistance à la perforation peut varier en fonction de la forme de l'objet/risque pointu (c'est-à-dire le diamètre, la géométrie, ...).

Pour plus d'information sur le type d'insert anti-perforation utilisé sur votre chaussure merci de contacter le fabricant ou le fournisseur déclaré dans cette notice d'utilisation.

Les propriétés de visibilité de jour et de nuit (fluorescentes et rétro réfléchissantes) ne sont pas revendiquées.